

Centre Hospitalier d'Argenteuil

Victor Dupouy



69, rue du Lt-col Prudhon, 95107 Argenteuil Cedex Tél. : 01 34 23 24 25 www.ch-argenteuil.com



Édition 2015

Guide d'accueil des visiteurs en réanimation



Vivre l'hospitalisation en réanimation d'un proche est une épreuve difficile ; l'équipe est à votre disposition pour vous aider.
Ce document vous informe sur le service de réanimation et vous aide à mieux comprendre l'environnement dans lequel votre proche est soigné.



Les présences

L'équipe est parfaitement consciente du rôle que vous tenez auprès de votre proche.

- Les présences sont autorisées 24h/24. Elles sont limitées à 2 personnes dans la chambre afin de préserver la qualité des soins, le respect de l'intimité et le calme des autres patients. L'équipe soignante se réserve le droit de limiter les visites en fonction des circonstances.
- Quand vous arrivez devant les portes d'accès, signalez votre présence en sonnant à l'interphone. Un membre de l'équipe vous répondra et viendra vous accueillir. En fonction de l'activité et de la disponibilité du personnel l'attente peut être plus ou moins longue.
- Les patients de réanimation nécessitent des soins continus. L'équipe peut vous demander de quitter la chambre. Par respect pour les autres patients et leur intimité, vous devrez retourner dans la salle d'attente sans rester dans l'unité ni le couloir.



L'organisation des soins

L'équipe se compose de 10 médecins, dont 3 internes, 1 cadre supérieur de santé, 1 cadre de santé, 1 infirmier(e) référent(e), 24 infirmiers(e)s, 17 aide-soignant(e)s, 3 agents de service hospitalier, 1 kinésithérapeute, 1 diététicienne, 1 assistante sociale, 2 secrétaires.

Chaque médecin, infirmier(e) et aide-soignant(e) s'occupe de plusieurs patients.

La journée de soins apportés à votre proche est organisée avec des soins systématiques toutes les 4 heures. En dehors de ces périodes, des soins urgents, ponctuels et des activités de maintien de la propreté, notamment dans la matinée, ont lieu et peuvent nécessiter de vous faire sortir de la chambre.

La visite médicale, pendant laquelle tous les médecins discutent du dossier des patients hospitalisés, a lieu entre 12 et 14h.

Dans tous les cas, la priorité est donnée par l'équipe aux soins aux patients, l'accueil et les informations aux proches se faisant dès qu'une personne est disponible et à votre demande.

Le repos des patients est préservé au maximum tout au long de la journée et la nuit.

De nombreux soins visent au confort du patient et à éviter des complications, notamment cutanées telles que les escarres. Certains soins peuvent être effectués par des proches, avec la supervision de l'infirmière et l'aide-soignante. Si vous êtes intéressé par une participation aux soins de votre proche, faites-en part à l'équipe soignante en charge.



Pour un mineur

La présence des enfants est autorisée auprès de leur(s) parent(s). Cependant, afin de préserver leur sensibilité, les visites sont accompagnées par un soignant. Il n'y a pas de limite d'âge, mais nous déconseillons l'entrée de nouveau-nés. Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne. Une procédure spécifique d'accueil des



enfants a été mise en place dans le service : l'enfant est accueilli dans un bureau (hors des zones de soins) par l'infirmière ou l'aide-soignante en charge du patient, et le cadre infirmier ou un des médecins. Une explication claire de ce que l'enfant va voir lui est donnée. Pour mieux expliquer le propos, un album illustré lui présente les locaux et l'environnement dans lequel il trouvera son parent. Il est ensuite conduit auprès de son parent, devant puis dans la chambre. À chaque étape, sa volonté de voir son proche doit être réaffirmée après

une question posée par l'équipe. La possibilité de renoncer doit lui être expliquée. Merci de nous en faire la demande afin que nous organisions la venue des enfants.

Recommandations à l'intention des accompagnants

Il est préférable de prévoir des visites de courte durée (pour que l'enfant ne s'ennuie pas) avec un des parents qui accompagne l'enfant pendant toute la durée de la visite et au retour à la maison : c'est souvent après la visite, à la maison, que l'enfant aura des questions à poser.

Il est alors important que ce soit son père ou sa mère qui soit présent pour y répondre.

Les nouvelles peuvent et doivent être données aux enfants, surtout lorsqu'ils posent des questions sur l'état de santé de leur proche.

Les enfants peuvent poser les questions de façon détournée lorsqu'ils sont petits (< 5 ans) : il faut savoir les détecter (par ex : un enfant ayant un frère ou une sœur hospitalisé peut poser des questions à l'occasion d'événements semblant anodins : lors des courses « Pourquoi n'achète-t-on pas... pour... ? ». Il faut alors répondre dans le même registre : « Parce que pour l'instant il/elle est à l'hôpital »).

Les enfants plus grands peuvent poser des questions qui nous semblent « crues », violentes : « Pourrais-je avoir les disques de maman quand elle sera morte ? ». La réponse ne doit pas être éludée.

Lorsqu'ils posent des questions, il faut être explicite et savoir tout décrire : le lieu où se trouve le proche, la couleur de ce qui l'entourne...

À la fin de la visite, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Un soignant pourra vous proposer, à vous et à votre enfant, de nous faire part de votre expérience, et éventuellement de répondre à un court questionnaire de satisfaction, lors de la première visite, puis ultérieurement par courrier électronique si vous acceptez. Merci.



En pratique

Les nouvelles

Les informations sont données en priorité au patient ou à sa personne de confiance lorsqu'il n'est pas en état de les recevoir et s'il en a désigné une, conformément à la loi 2002-303 du 4 mars 2002. Il s'agit d'une personne qui peut le soutenir, l'aider et le représenter tout au long de sa maladie ; qui est apte entre autres, à représenter le malade dans les cas où ce dernier se trouverait dans l'impossibilité d'exprimer sa volonté :

Art. L. 1111-6 du CSP: « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révoquée à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. »

À défaut, il est souhaitable que les proches du patient désignent une **personne dite « référente »** pour centraliser les informations afin de les communiquer aux autres membres de l'entourage. Faites circuler les informations à toute votre famille par le biais de la personne référente désignée.

Les informations médicales vous seront délivrées par les médecins, de préférence durant l'après-midi (15h-17h30) lorsque l'activité de soins permet plus de disponibilité. Un médecin est présent 24h/24 pour les soins et peut, selon ses possibilités, vous accueillir pour vous informer en dehors de ces plages horaires.

- Une réunion d'information pour tous les membres de la famille peut être organisée régulièrement et/ou sur rendez-vous avec les médecins et paramédicaux en charge de votre proche.
- Vous pouvez contacter le service par téléphone de jour comme de nuit. Cependant, pour des raisons de respect du secret médical, des informations précises sur l'état de santé de votre proche ne peuvent pas être données par téléphone.



Assurez-vous que l'équipe soignante dispose bien de vos coordonnées au cas où nous devrions vous contacter en urgence



Les effets personnels

Pour éviter les pertes, et compte tenu de leur inutilité dans le service, nous vous demandons de bien vouloir reprendre les vêtements de votre proche.

Afin d'améliorer son quotidien, l'équipe peut vous demander d'apporter :

- le nécessaire pour l'hygiène corporelle tel que savon liquide, shampoing, rasoir à usage unique, gel ou mousse de rasage, lait pour le corps, eau de toilette, brosse à cheveux, brosse à dent et dentifrice,
- ses lunettes, appareils dentaires et auditifs,
- des livres, des revues, un poste radio, un téléphone portable sont les bienvenus,
- des photos, dessins personnels peuvent être affichées dans la chambre,
- les fleurs naturelles sont interdites,
- la nourriture provenant de l'extérieur n'est normalement pas autorisée dans l'établissement mais en cas de nécessité pour un patient dénutri des autorisations peuvent vous être données par l'équipe soignante



Les dépôts de valeur

Voir le guide d'accueil du patient de l'hôpital (page 8).



Formalités administratives

Afin de remplir les formalités administratives, nous vous prions de vous rendre dès l'admission de votre proche au service des admissions (rdc du bâtiment Madeleine Brès), muni de :

- sa pièce d'identité, sa carte Vitale,
- sa carte de mutuelle, un justificatif de domicile.



Le service social

Pour toute demande relevant du domaine de compétence d'une assistante sociale, prendre contact avec :

Assistante sociale
01 34 23 26 46



Les cultes

Si vous souhaitez être accompagné par un ministre du culte, sa présence est autorisée. Un service d'aumônerie est disponible au sein de l'hôpital.

Pour de plus amples renseignements, voir le guide d'accueil du patient de l'hôpital (page 9).



En savoir plus



La recherche en réanimation

La recherche médicale en réanimation permet d'évaluer ou de réévaluer des pratiques, médicaments ou dispositifs technologiques déjà utilisés, ou d'en tester de nouveaux. La recherche contribue donc à l'amélioration de la prise en charge et du pronostic des patients. Afin de respecter l'autonomie des personnes, celles-ci doivent être informées de leur possible inclusion dans un protocole de recherche et donner leur consentement. Dans notre service, nous participons à des études cliniques. Parfois, il sera nécessaire d'obtenir votre consentement si votre proche ne peut donner directement le sien. Pour certains types de recherches, qui ne modifient pas la prise en charge de votre proche, une note d'information vous sera communiquée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le patient bénéficie d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des renseignements collectés à visée scientifique qui pourra s'exercer à tout moment auprès de son médecin. Certaines données (cliniques, examens biologiques, d'imagerie, photographies masquées) peuvent être analysées a posteriori afin d'améliorer nos pratiques. Ces données sont anonymisées et un soin particulier est porté aux images afin d'éviter toute identification. Vous pouvez à tout moment refuser que ces données soient analysées sans que cette décision influence la prise en charge médicale ou la qualité des soins prodigués dans le service.

Association Archa

Le service de réanimation dispose d'une association de type « Loi 1901 » : Association pour la Réanimation du Centre Hospitalier d'Argenteuil. Cette association a pour but l'amélioration des soins, matériels et techniques, l'amélioration de l'accueil des patients et de leurs proches, le développement de la recherche et le soutien à la formation de l'ensemble du personnel du service. Des dons à cette association sont possibles.

Votre hôpital sur le web



Pour visiter notre site flashez ce code

www.ch-argenteuil.com



Retrouvez toutes nos actualités, nos infos pratiques, nos vidéos et la page du service de réanimation.



L'hygiène

Vous êtes dans un service de soins où l'hygiène tient un rôle primordial du fait de la fragilité des patients. C'est pourquoi la désinfection des mains avec de la solution hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie de la chambre doit être systématique.

L'HYGIÈNE DES MAINS

Produit à disposition des professionnels, des patients et des visiteurs

N'HÉSITEZ PAS A VOUS EN SERVIR

- 1 Dose : 2 pressions au creux de la main, étaler le produit jusqu'aux poignets
- 2 Paume contre paume
- 3 Dos de la main avec l'autre main
- 4 Doigts entrelacés et espaces interdigitaux
- 5 Doigts dans la paume de l'autre main
- 6 Ponces
- 7 Ongles dans la paume opposée
- 8 Poignets

Durée : Frictionner jusqu'à séchage complet (30 secondes)

Liens Internet

Pour des renseignements complémentaires sur la réanimation, vous pouvez vous rendre sur les sites internet suivants :

SRLF : www.srlf.org/ et www.srlf.org/grandpublic/organisationsstructures/index.phtml

ESICM : www.esicm.org/
www.life-priority.com/qu-est-ce-que-la-rea
www.life-priority.com/visite-salle-reanimation

Agence de biomédecine : www.agence-biomedecine.fr/Site-pour-le-grand-public



Découvrez notre **vidéo de présentation du service de réanimation** réalisée avec l'équipe à votre intention.



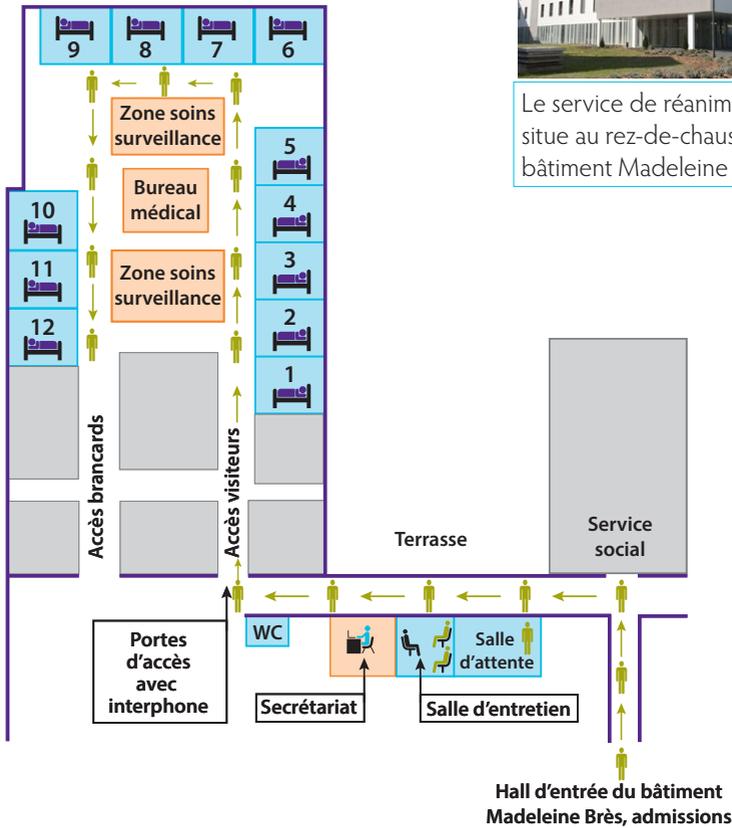
Pour visionner la vidéo, flashez ce code



Plan du service



Le service de réanimation se situe au rez-de-chaussée du bâtiment Madeleine Brès



CONTACT

Secrétariat: 01 34 23 25 50 ou 24 51

Fax: 01 34 23 27 91

Votre proche est hospitalisé dans la chambre n°.....

L'équipe qui le prend en charge est joignable au:

Unité A (chambres 1 à 3 et 10 à 12): 01 34 23 26 49

Unité B (chambres 4 à 9): 01 34 23 26 50

